



Demande de transfert d'épargne entre supports

CONTRAT Multisupport CONFiance®

À remplir et à renvoyer à votre direction régionale PRO BTP

Adhérent/Assuré

Mme M.

Nom Prénom

Référence de mon contrat [] • [] MS []

Mon contrat est en gestion libre.

Demande de transfert

■ Je transfère tout ou partie de mon épargne constituée sur le support (nom du support d'origine) pour, au choix :

· le montant en euros suivant : €

ou

· le nombre d'unités de compte suivant : UC

(uniquement pour les supports en unités de compte)

■ Je choisis la répartition ci-dessous pour ce transfert (support(s) de destination), en respectant un minimum de 100 € par support. Le total de mes choix est égal à 100 % :

Livret CONFiance® (en euros) : % Regard Immobilier (en unités de compte) : %

Regard Prudent (en unités de compte) : % Regard Monétaire Euro (en unités de compte) : %

Regard Équilibré (en unités de compte) : % Regard Obligations Diversifiées (en unités de compte) : %

Regard Dynamique (en unités de compte) : % Regard Actions (en unités de compte) : %

Livret CONFiance® en euros (garantie Duo Énergie CONFiance®) : %

Ce transfert sera réalisé lors de la valorisation suivant l'enregistrement de ma demande.

Nouvelle répartition des versements (facultatif)

■ J'indique aussi la répartition pour mes prochains versements en respectant les minimums en vigueur.

Le total de mes choix est égal à 100 % :

Livret CONFiance® (en euros) : % Regard Immobilier (en unités de compte) : %

Regard Prudent (en unités de compte) : % Regard Monétaire Euro (en unités de compte) : %

Regard Équilibré (en unités de compte) : % Regard Obligations Diversifiées (en unités de compte) : %

Regard Dynamique (en unités de compte) : % Regard Actions (en unités de compte) : %

Fait à le [] Signature de l'adhérent⁽¹⁾

IMP
PAR



(1) Cas particuliers :
Signature des deux représentants légaux ou du tuteur si le contrat est ouvert au nom d'un mineur, précédée de la mention « le représentant légal » ou « le tuteur ».
Signature des deux adhérents si le contrat est ouvert en co-adhésion.

Pièces à fournir

Une photocopie intégrale d'une pièce d'identité en cours de validité de l'assuré et de tout autre signataire (carte nationale d'identité, passeport ou carte de séjour).

Réservé à votre conseiller



Modalités des transferts

Nombre d'unités de compte transférées

Une demande exprimée en euros est convertie, par l'Assureur, en nombre d'unités de compte sur la base de la dernière valorisation connue à la date d'enregistrement de la demande.

Nombre d'unités de compte transférées = montant demandé/valeur des unités de compte.

Montants minimums à respecter

- dans le but de respecter un montant minimum transféré de 100 €, la demande de transfert pourra être revue à la hausse ;
- dans le but de respecter le montant minimum de 100 € à conserver sur le support d'origine (à moins qu'il ne soit entièrement transféré), la demande de transfert pourra être revue à la baisse ;
- le respect de ces minimums est effectué sur la base de la dernière valorisation connue à la date d'enregistrement de la demande de transfert.

N.B.

Les transferts sont réalisables dans les conditions suivantes :

- lorsque la modalité de gestion du contrat est "libre" ;
- dans le cadre de garantie **Duo Énergie CONFIANCE** uniquement pour un transfert du support en unités de compte **Regard Actions** vers le support en euros **Livret CONFIANCE**.

Dans les autres cas, la modalité de gestion du contrat doit être modifiée avant de réaliser un transfert.

3 transferts gratuits sont possibles par année civile. Pour les suivants, des frais de 0,50 % sont prélevés sur le montant transféré.

Pour tout renseignement complémentaire, vous pouvez vous reporter à la notice de votre contrat ou contacter votre direction régionale.

IMP
PAR



www.probtp.com

Dans le cadre de ce formulaire, SAF BTP VIE, responsable de traitement, est amené à traiter vos données à caractère personnel, ainsi que celles de vos bénéficiaires, notamment pour l'adhésion, la gestion et l'exécution de votre contrat d'assurance vie et de ses garanties, la gestion de la relation clients et la prospection commerciale. Les données collectées sont indispensables à ces traitements.

Conformément à la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée, dite loi "Informatique et Libertés", vous et vos bénéficiaires disposez d'un droit d'interrogation, d'accès et de rectification de vos données et d'opposition à leur traitement, que vous pouvez exercer auprès de votre Direction Régionale, par courrier postal accompagné d'une copie de votre pièce d'identité.

PRO BTP le groupe paritaire de protection sociale, à but non lucratif, au service du Bâtiment et des Travaux publics
Contrat d'assurance collective à adhésion facultative souscrit auprès de la Société d'Assurances Familiales des Salariés et Artisans VIE

SAF BTP VIE Société d'assurances familiales des salariés et artisans VIE – SA à directoire et conseil de surveillance

Entreprise régie par le code des assurances au capital de 126 500 000 € entièrement versé

Siège social : 7 rue du Regard 75006 PARIS – SIREN : 332 060 854 RCS PARIS

LA **SAF BTP VIE** est membre de PRO BTP, groupe de protection sociale du BTP.

